

*L'ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'interviens au sujet d'une réponse qu'on a donnée à une question que j'avais posée à peu près à l'époque où le député de Victoria a présenté sa motion.

J'avais demandé alors à la ministre de la Justice, qui avait reçu le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1989, si elle donnerait suite à la recommandation du président de cette commission. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne avait effectivement proposé d'instituer une commission royale, aussi importante que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour examiner les relations entre autochtones et non-autochtones au Canada. La ministre m'avait répondu, à l'époque, qu'il n'entraît pas dans ses attributions d'instituer une commission royale. Une telle décision relevait du premier ministre et de son gouvernement.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le rapport de 1988 du président de la Commission canadienne des droits de la personne avait fait état de la situation des autochtones au Canada. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne avait indiqué que l'égalité des chances promise, qui est au coeur même des droits de la personne au Canada, contrastait brutalement avec les conditions de vie de nombreux autochtones. Le président de la commission parlait de scandale national à propos du traitement réservé aux autochtones canadiens. Il demandait aux Canadiens d'instituer une commission royale qui serait chargée d'enquêter sur les relations entre le Canada et ses citoyens autochtones, une commission de l'ampleur de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a posé les jalons du débat linguistique et culturel entre les deux peuples dominants de notre société.

Au moment de présenter son rapport pour l'année 1989, le président de la Commission canadienne des droits de la personne est revenu à la charge en rappelant à la Chambre des communes qu'on avait fait peu de choses ou presque rien pour améliorer le sort des autochtones du Canada. Il a parlé des conditions de vie de nos autochtones. À ceux qui croient que la partie est gagnée, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a rappelé qu'un simple coup d'oeil aux statuti-

ques suffit pour se rendre compte de la brutale vérité qu'elles cachent. Certains indicateurs sociaux révèlent peut-être certaines améliorations, mais les conditions de vie des autochtones sont encore bien loin de ce qu'on est en droit d'espérer au sein de la société canadienne en général.

Le président de la commission a déclaré qu'on aurait tort de croire que de telles conditions de vie n'ont rien à voir avec les droits de la personne. S'il existe un domaine qui est loin d'être un sujet de fierté pour le Canada au sein de la communauté internationale, un domaine où on a le droit de nous accuser de manquer à nos obligations, c'est bien celui de nos relations avec les autochtones. Encore une fois, il s'est adressé aux Canadiens, au Parlement du Canada et au gouvernement du Canada: «C'est pour cette raison que nous avons suggéré qu'une enquête approfondie sur les problèmes, modelée sur l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'il y a 25 ans, pourrait aider à faire émerger un consensus sans servir de prétexte pour retarder des débloquages importants».

Encore une fois, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a exhorté le Parlement et le gouvernement à prendre des mesures pour mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les rapports entre les peuples autochtones et la société dominante.

• (1805)

Il y a tout juste quelques jours, le 21 septembre, presque dans un geste de désespoir et de frustration faisant suite à la crise d'Oka, le commissaire aux droits de la personne, Max Yalden, a rendu public un rapport au Parlement où il s'adressait à nouveau au gouvernement du Canada: «Les progrès sont trop lents et trop modestes et très peu, sinon rien du tout, a été fait». Il demandait au gouvernement du Canada de créer une commission royale d'enquête sur les rapports entre les peuples autochtones du Canada d'une part et le gouvernement et les Canadiens d'autre part. Encore une fois, rien n'a été fait.

Je suis inquiet car je crois qu'en raison de la réponse donnée aux recommandations de créer une telle commission, les peuples autochtones du Canada se sentent toujours plus frustrés et ils ont de plus en plus le sentiment que le Canada n'accorde aucune importance à leurs problèmes. En fait, ils voient le premier ministre du Canada tergiverser au sujet de cette commission d'enquête. À un certain moment, il s'en est servi comme d'une carotte devant les chefs du Manitoba pour les convaincre de faire taire Elijah Harper qui, à l'assemblée législative de sa province, a dit non à l'Accord du lac Meech. Plus tard, il s'en est servi pour punir les autochtones. Lorsque l'Accord du lac Meech est mort, il a dit: